

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2017 B 17381
Numéro SIREN : 830 957 692
Nom ou dénomination : 2 AC

Ce dépôt a été enregistré le 17/01/2019 sous le numéro de dépôt 6149



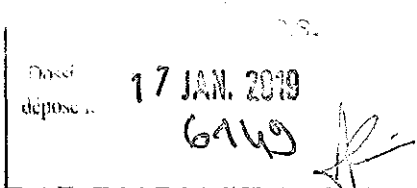
1900889801

DATE DEPOT : 2019-01-17
NUMERO DE DEPOT : 2019R006149
N° GESTION : 2017B17381
N° SIREN : 830957692
DENOMINATION : 2 AC
ADRESSE : 266 avenue Daumesnil 75012 Paris
DATE D'ACTE : 2018/11/03
TYPE D'ACTE : PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
NATURE D'ACTE : CHANGEMENT DE PRESIDENT

2 AC

Société par actions simplifiée au capital de 30 000 €
Siège social : 266 AVENUE DAUMESNIL 75012 PARIS
RCS PARIS 830 957 692

AB17381



**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
EXTRAORDINAIRE EN DATE
DU 03 NOVEMBRE 2018**

L'an deux mil dix-huit, et le trois novembre à dix-huit heures, les associés de la société se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, au siège social de la société, sur convocation faite par le Président.

Il a été établie une feuille de présence qui a été émarginée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire .

Monsieur Marc ALLOUCHE préside la séance en sa qualité de Président de la société.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le Président, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance, possèdent 2000 actions sur les 2000 actions composant le capital.

En conséquence, l'Assemblée, réunissant plus que le quorum requis par la loi, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires:

- les copies des lettres de convocation adressées aux actionnaires,
- le rapport de gestion établi par le Président,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte du projet des résolutions qui seront soumises à l'Assemblée.

Puis Monsieur le Président déclare que tous les documents prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social, pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'assemblée lui donne acte de cette délibération .

Monsieur le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant:

- Nomination d'un nouveau Président en remplacement de Monsieur Marc ALLOUCHE, démissionnaire
- Fixation de la rémunération du nouveau Président,
- Pouvoirs à donner pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture à l'Assemblée du rapport de gestion établi par le Président
Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

/// #

PREMIERE RESOLUTION

Les actionnaires prennent acte de la démission de Monsieur Marc ALLOUCHE de ses fonctions de Président de la société à compter de ce jour et lui donnent quitus entier et définitif de sa gestion

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

Les actionnaires décident de nommer pour une durée illimitée Monsieur Alexandre ALLOUCHE, actionnaire majoritaire de la société, demeurant 46 route de Fontaines 89150 SAINT VALERIEN, aux fonctions de Président de la société en remplacement de Monsieur Marc ALLOUCHE, démissionnaire,

Monsieur Alexandre ALLOUCHE déclare accepter ces fonctions et déclare n'être frappé d'aucune des condamnations, incapacités ou déchéances susceptibles de lui interdire l'accès à ces fonctions.

Il s'engage à exercer ces fonctions dans les conditions prévues par la loi et les statuts de notre société

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

La collectivité des actionnaires décide que pour l'exercice de ses fonctions de Président Monsieur Alexandre ALLOUCHE reçoit les mêmes pouvoirs que ceux dont jouissait son prédécesseur et percevra une rémunération qui sera adoptée ainsi que le remboursement de ses frais dans une prochaine assemblée.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION

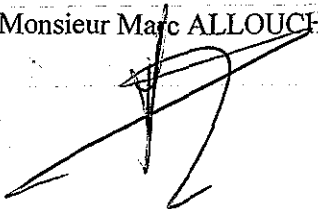
L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toute formalité de publicité afférente aux résolutions ci-dessus adoptées et d'effectuer les formalités nécessaires en application du Code du Commerce sur les sociétés commerciales pour le dépôt au greffe des modifications indiquées.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, le Président déclare la séance levée

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par le Président et un actionnaire pour servir et valoir ce que de droit.

Monsieur Marc ALLOUCHE



Monsieur Alexandre ALLOUCHE

Bon pour acceptation des
fonctions de président

